



Notice d'emploi N° 8373 / 2021

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Désinfectant des semences
Formulation:	FS suspension concentrée pour traitement des semences
Teneur en substances actives:	3.94 % pyriméthanil (42 g/l); 3.62 % prochloraz (38.6 g/l) [sous forme complexe prochloraz-cuivre [3.94%]]; 2.35 % triticonazole (25 g/l)
Nom UICPA:	N-(4,6-diméthylpyrimidin-2-yl)aniline; N-propyl-N-[2-(2,4,6-trichlorophenoxy)ethyl]imidazole-1-carboxamide; (+/-)-(E)-5+(4-chlorobenzylidene)-2,2-diméthyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-méthyl)cyclopentanol

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Élimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Rubin TT

Numéro d'homologation fédéral: D-6668	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: 005907-00	Titulaire de l'autorisation étranger: BASF SE, Allemagne

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Grande culture			
Avoine	charbon nu de l'avoine	Dosage: 150 ml/100 kg de semences	1, 2, 3
Blé	carie ordinaire, charbon nu du blé, moisissure des neiges, septoriose des plantules (S. nodorum)	Dosage: 200 ml/100 kg de semences	1, 2, 3
Orge d'automne	charbon couvert de l'orge, charbon nu de l'orge, maladie striée de l'orge, moisissure des neiges, septoriose des plantules (S. nodorum)	Dosage: 250 ml/100 kg de semences	1, 2, 3
Seigle d'automne, Triticale	moisissure des neiges	Dosage: 150 ml/100 kg de semences	1, 2, 3
orge de printemps	charbon couvert de l'orge, charbon nu de l'orge, helminthosporiose de l'orge, maladie striée de l'orge	Dosage: 200 ml/100 kg de semences	1, 2, 3
Épeautre	carie ordinaire, moisissure des neiges, septoriose des plantules (S. nodorum)	Dosage: 200 ml/100 kg de semences	1, 2, 3

Charges générales / agronomiques:

- 3 Les sacs contenant les semences traitées doivent être identifiés par une étiquette portant l'inscription suivante:
 - Traité avec un désinfectant des semences. Ne pas ingérer! Il est interdit d'utiliser les restes de semences désinfectées comme fourrage ou pour l'alimentation, même après les avoir lavés.
 - Le nom, les substances actives et les phrases types pour les précautions en matière de sécurité du produit désinfectant des semences.
 - Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, les semences traitées doivent être complètement incorporées dans le sol; s'assurer que les semences traitées soient également incorporées en bout de sillon.
 - Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer toutes les semences traitées accidentellement répandues.

Protection des utilisateurs:

- 1 Les sacs contenant les semences traitées doivent être identifiés par une étiquette portant l'inscription suivante: "Lors de l'ouverture des sacs de semences et lors du chargement du semoir, porter des gants de protection. Éviter la formation et l'inhalation de poussières."
- 2 Lors de la désinfection des semences: Porter des gants de protection + un vêtement de protection. Les équipements techniques utilisés lors de la désinfection des semences (p. ex. systèmes fermés) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:**Phrases PPS**

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.